



2012 Auvernier
Tél. 032 731 21 35 C.C.P. 20-208-0
Fax 032 731 21 75
E-mail: Commune.Auvernier@ne.ch

Auvernier, le 11 mai 2009

Tarif de location des locaux et des installations de la salle polyvalente d'Auvernier

Le Conseil communal d'Auvernier, dans sa séance du 11 mai 2009

a r r ê t e

Article 1

La *location annuelle* de **la salle de gymnastique** (avec ou sans galerie) en fonction d'une *utilisation hebdomadaire*, est fixée comme suit:

Nb. heures ou jours	Sociétés locales	Sociétés externes
1h	Fr. 150.--	Fr. 350.--
2h	Fr. 300.--	Fr. 700.--
4h	Fr. 550.--	Fr. 1'280.--
6h	Fr. 800.--	Fr. 1'860.--
8h	Fr. 1'000.--	Fr. 2'330.--
10h	Fr. 1'170.--	Fr. 2'730.--
12h	Fr. 1'300.--	Fr. 3'030.--
Armoire	Fr. 40.--	Fr. 50.--

Nb. heures ou jours	Sociétés locales	Sociétés externes
--------------------------------	-------------------------	--------------------------

Article 2

La *location occasionnelle de la salle de gymnastique, avec* installations de scène, tables et chaises, est fixée comme suit:

1 jour	Fr. 230.-- **	Fr. 800.--*
2 jours consécutifs	Fr. 380.--	Fr. 1100.--
3 jours consécutifs	Fr. 520.--	Fr. 1'400.--

* pour les assemblées de moins de 5 heures, préparatifs inclus:
Fr. 400.--.

** pour l'utilisation des locaux pour les répétitions, montage/démontage de décors: Fr. 60.-- par jour.

Article 3

La location de **la cuisine, avec** les appareils, est fixée comme suit:

1 jour	Fr. 150.--	Fr. 320.--
2 jours consécutifs	Fr. 280.--	Fr. 580.--
3 jours consécutifs	Fr. 400.--	Fr. 850.--

Article 4

La location de **la cuisine, sans** les appareils, est fixée comme suit:

1 jour	Fr. 75.--	Fr. 250.--
2 jours consécutifs	Fr. 140.--	Fr. 450.--
3 jours consécutifs	Fr. 210.--	Fr. 650.--

Article 5

La location de **la salle des sociétés**, par utilisation, est fixée comme suit:

-.--	Fr. 150.--
------	------------

Article 6

La location du **foyer**, par utilisation, est fixée comme suit:

-.--	Fr. 210.--
------	------------

Article 7

La location de **la salle de gymnastique, pour la compétition, avec ou sans galerie**, est fixée comme suit:

1 jour	Fr. 130.--	Fr. 260.--
2 jours consécutifs	Fr. 250.--	Fr. 500.--
3 jours consécutifs	Fr. 370.--	Fr. 740.--

Article 8

La location des **abris de protection civile** est fixée comme suit:

Fr. 4.-- par personne et par nuit, plus taxe de séjour Fr. 0.50 par personne et par nuit, plus Fr. 130.-- par cellule pour frais de nettoyage et de préparation. Les abris ne se louent pas en hiver.

Article 9

Conformément à l'article 5 du règlement de la salle polyvalente d'Auvernier, le Conseil communal se réserve le droit de modifier ces tarifs en tous temps, moyennant un avertissement avant le 15 mai aux sociétés ou groupements qui doivent faire leur réservation avant le 15 juin pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire:

La présidente:

Y. Decnaeck

C. Grisel